



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
Fax. : 01 60 07 75 44
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal du 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le vingt-deux mai 2026, s'est réuni dans la salle 1 dite salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 22/05/2026
Présents : 23
Votants : 27

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Catherine BARBERO, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Alexandre SCHERR, Charlotte LE MAITOUR, Olivier LUCAS, Isabelle JODIN, Laurence AUDIBERT, Christophe LAMBERT, Christophe LASSERRE, Sandrine MARTINS, Valentine FAURE-PIEKARZ, Cédric LE CHEVALIER, Lonni MARTINS, Betty FOULON, Henri AUBERT, Gaëlle TREMPONT, Mattéo DA SILVA MATOS, Dominique FRANÇOISE, Christophe PRUDHOMME, Hervé GUISE, Nathalie PERREIRA-FORDELONE.

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Thomas FADIN	a donné pouvoir	à	Valentine FAURE-PIEKARZ
Martine MARCHAL	a donné pouvoir	à	Lonni MARTINS
Erick DERIVRY	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Catherine CORCY	a donné pouvoir	à	Dominique FRANCOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Madame Fanny BILLY a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

DELIBERATION N° 2026-038 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2312-1,

VU la commission finances qui s'est réunie le 19 mai 2026,

CONSIDERANT que le budget du C.C.A.S. est composé en majeure partie d'une subvention communale,

ENTENDU l'exposé de Madame Isabelle JODIN, Adjointe au Maire déléguée Affaires Scolaires et Périscolaires / Petite enfance/Actions intergénérationnelles et solidarités,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote à mainlevée

A l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale, pour l'exercice 2026, d'un montant de **64 929.78 €**.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2026

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 28 mai 2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Arnaud BRUNET